

Pistes pour le développement de légumeries territorialisées

20 septembre 2024

Les lois EGAlim et les politiques climatiques encouragent la création d'unités de transformation des légumes adaptées à la production et à la consommation d'un territoire donné. Cependant, ce type d'unité n'est pas toujours rentable. Dans une [note](#) parue en juillet 2024, la [Chaire Unesco Alimentations du monde](#) s'appuie sur quatre mémoires de fin d'études pour formuler des recommandations. Selon les auteurs, la réalisation d'un diagnostic approfondi, préalable aux projets, participe à leur robustesse économique et opérationnelle. L'implication de l'ensemble des acteurs d'un territoire est par ailleurs essentielle. Des capacités de transformation évolutives et l'implication d'une équipe polyvalente permettent aussi de mieux s'adapter aux fluctuations de la production et de l'offre. La note cite différents exemples de projets et récapitule les choix mis en œuvre (figure).

Pratiques envisagées ou mises en œuvre par les légumeries pour favoriser leur pérennité

Canaux de distribution diversifiés
(22 légumeries)



Source : [Chaire Unesco Alimentations du monde](#)

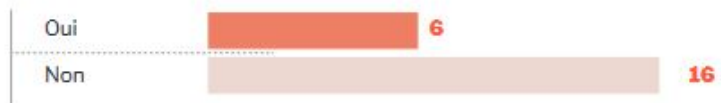
Lecture : les pratiques citées pour favoriser la pérennité des légumeries territoriales ainsi que les autres éléments de l'analyse sont issus d'enquêtes et d'entretiens.

Diversification des familles productives commercialisées
(20 légumeries)



Source : [Chaire Unesco Alimentations du monde](#)

Gouvernance partagée
(22 légumeries)



Légumeries adossées à une autre structure
(22 légumeries)



Actions de diagnostic menées
(21 légumeries)

